



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Le 6 février 2025 à 18 heures**, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 30 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Caroline JAY

Présents avec voix délibérative : **22** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 0 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **22**

### Présents avec voix délibérative :

#### CC. MACS

Françoise AGIER ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Dany JAMMES

#### CAGD

Hervé DARRIGADE ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT ; Caroline JAY

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE

#### CC. DU SEIGNANX

Alain PERRET ; Philippe POURTAU

#### CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

### Absents :

#### CC. MACS

Jean-Luc BELESTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

#### CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ;

Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Didier LAFOURCADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

#### CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

#### CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL\_2025\_012

### Reprise anticipée du résultat 2024 sur le Budget Valorisation

Monsieur Alain Perret, Vice-président, rappelle à l'assemblée délibérante que l'instruction comptable M57 permet une reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif de l'année N à condition de justifier ses résultats par :



- une fiche de calcul du résultat prévisionnel, établie par l'Ordonnateur et attestée par le Comptable ;
- un compte de gestion ;
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, produits et visés par le Comptable.

Lors du vote du compte administratif, si les résultats font apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante procédera à la régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

**VU** l'instruction comptable M57,

**VU** les articles L.2311-5 et L.3312-6 du Code général des collectivités territoriales

**VU** le compte de gestion provisoire transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques,

**VU** l'état de l'exécution du budget visé par les services de la Direction Générale des Finances Publiques,

**CONSIDÉRANT** la fiche de calcul du résultat prévisionnel ci-dessous présentée :

Pour la section de fonctionnement :

	Réalisé au 31/12/2024	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2024
RECETTES	4 476 600,86 €	469 097,41 €	<b>1 310 205,43 €</b>
DEPENSES	3 635 492,84 €	0,00 €	
Résultat	<b>841 108,02 €</b>		

**CONSIDÉRANT** l'état de reprise anticipée du résultat 2024 cumulé du budget valorisation du Sitcom, visé par les services de la Direction Générale des Finances Publiques fait ressortir :

- Un excédent global cumulé prévisionnel pour la section de fonctionnement de 1 310 205,43 €

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la reprise anticipée du résultat 2024, conformément à la fiche de calcul ci-dessus visée par la Direction Générale des Finances Publiques.

**DÉCIDE** de reporter de façon provisoire le résultat 2024 comme suit :

Pour la section de Fonctionnement :

- Sur les recettes au chapitre 002 : 1 310 205,43 €

**PREND ACTE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait conforme,

A Bénèsse-Maremne, le 12 février 2025

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE

